

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE MERCREDI 5 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique salle Socioculturelle le mercredi 5 juillet 2017 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Xavier **PINTAT**, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier **PINTAT**, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Marie-Dominique **DUBOURG**, Chantal **LESCORCE**, Ghyslaine **CUNY**, Agnès **BERGE**, Jean-Michel **BERGES**, Danielle **BERTHOMIER**, Jacques **BIBES**, Hervé **BLANC**, Éric **GEOFFRE**, Xavier **LA TORRE**, Manuela **LIEUTEAU-SANCHEZ**,

EXCUSÉS : Thierry **DUBOUILH**, Claude **MARTIN**, Vincent **RAYNAUD**, Christian **BAYLE**, Lydie **DAVID**, July **DESCROIX**, Marie-Suzanne **ODDOS**, Catherine **THOMPSON** ayant donné pouvoir respectivement à Xavier **PINTAT**, Bernard **LOMBRAIL**, Evelyne **MOULIN**, Daniel **MILLIET**, Chantal **LESCORCE**, Ghyslaine **CUNY**, Jean-Michel **BERGES**, Marie-Dominique **DUBOURG**,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Danielle **BERTHOMIER**,

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Danielle **BERTHOMIER** est désignée secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 10 AVRIL 2017

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 10 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 10 avril 2017, et le Conseil Municipal en prend acte.

IV - BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, PLAN DE CIRCULATION

A. ACQUISITION DE LA PARCELLE AO137p

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle AO137p (13 m²) et autorise le Maire à signer l'acte et tous documents à intervenir.

B. CESSION DE LA PARCELLE AS 45

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession de la parcelle AS45 au profit de Madame Elisabeth **KLEINEMAS**, pour le prix de 150 000,00 €, et autorise le Maire à signer l'acte et tous documents à intervenir.

V - FINANCES, TAXE DE SÉJOUR

A. DÉCISIONS MODIFICATIVES

1. Budget Annexe du Centre de Loisirs et d'Hébergement : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative consistant à diminuer les prévisions budgétaires de divers articles du chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) pour un montant total de 10 500,00 € et à créditer l'article 611 (contrats de prestations de services) d'une somme équivalente.

B. BUDGETS ANNEXES DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT ET DE L'EXTENSION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT : OPÉRATIONS DE CLÔTURE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la clôture des Budgets Annexes de la Zone d'Aménagement et de l'Extension de la Zone d'Aménagement et de l'inscription au Budget Principal des résultats soit 161 174,35 € au compte 002 en fonctionnement, et 36 159,44 € au compte 001 en investissement.

C. BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME ET BUDGETS ANNEXES DU CAMPING LES GENÊTS ET PRODUITS TOURISTIQUES SPORTIFS ET DE LOISIRS : OPÉRATIONS DE CLÔTURE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la clôture du Budget de l'Office de Tourisme et de ses Budgets Annexes Camping les Genêts et Produits Touristiques Sportifs et de Loisirs, et d'intégrer les résultats et les actifs et les passifs du Budget de l'Office de Tourisme et des Produits Touristiques Sportifs au Budget Principal de la Commune, et ceux du Camping les Genêts à celui du Budget Annexe Camping les Genêts créé par la Commune.

D. FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES 2017 (F.D.A.E.C.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Département de la Gironde pour l'attribution d'une subvention de 23 536,00 € au titre du F.D.A.E.C. 2017 pour des travaux réalisés sur les bâtiments communaux et la voirie.

E. RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DU CASINO DE LA PLAGE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 remis par la Société Casino de la Plage au titre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Casino.

F. TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à des ajustements sur les tarifs de 2017 (création de nouveaux tarifs et modifications).

G. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

1. Budget Principal

Le Conseil Municipal à l'unanimité, procède à l'admission en non-valeur pour un montant de 631,91 €.

2. Budget Annexe Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal à l'unanimité, procède à l'admission en non-valeur pour un montant de 165,31 €.

H. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition de la Communauté de Communes d'un adjoint administratif et autorise le Maire à la signer.

VI - AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. RAPPORT ANNUEL 2016 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2016 de l'Eau et de l'Assainissement.

B. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de l'Eau et de l'Assainissement.

C. CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATIONS AVEC LA MÉDIATION DE L'EAU

Dans le cadre du règlement amiable des litiges entre les usagers et le service, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'Eau et autorise le Maire à la signer.

D. ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2017 ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux d'éclairage public 2017 ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant.

VII - QUESTIONS DIVERSES

A. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'A.A.P.A.M.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention de partenariat avec l'A.A.P.A.M. et autorise le Maire à la signer.

B. RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réglementation résultant du décret du 27 juin 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'adaptation du temps scolaire pour la rentrée 2017, sur la base de 8 demi-journées, réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et prend acte de la suppression des T.A.P. à effet de la rentrée.



La séance est levée à 19 heures 30

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. Pintat', written in a cursive style.

Xavier PINTAT
Sénateur de la Gironde
Maire de Soulac-sur-Mer